



## Commissaire aux comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes,  
rattaché à la Compagnie Régionale d'Aix-Bastia

# Rapport du commissaire aux comptes Sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 Décembre 2022

Assemblée générale ordinaire du 30 Juin 2023

## **SA HYDRO-EXPLOITATIONS**

9, avenue Bugeaud  
75 116 PARIS

# CERAC SAS

Commissaire aux comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la Compagnie Régionale d'Aix-Bastia

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés**

**Exercice clos le 31 Décembre 2022**

A l'assemblée générale de la société Hydro Exploitations,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du Groupe SA HYDRO-EXPLOITATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

# CERAC SAS

## Commissaire aux comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la Compagnie Régionale d'Aix-Bastia

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Nous avons été conduits à examiner le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la valorisation des écarts d'acquisition comme décrit aux paragraphes 4.3.1 et 7.1 de l'annexe.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

# CERAC SAS

## Commissaire aux comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la Compagnie Régionale d'Aix-Bastia

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

# CERAC SAS

## Commissaire aux comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la Compagnie Régionale d'Aix-Bastia

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

*Bayonne, le 14 Juin 2023*

*CERAC SAS*

*Commissaire aux comptes*



*Emmanuelle Roux*

*Présidente*

# GROUPE HYDRO EXPLOITATIONS

## HYDRO-EXPLOITATIONS

### Etats financiers consolidés établis en application des règles comptables françaises au 31 décembre 2022

#### **S.A. GROUPE HYDRO EXPLOITATIONS**

Société Anonyme au capital de 1 968 000 €

9, Avenue Bugeaud

75 116 Paris

RCS Paris 775 554 595



8 chemin de la Terrasse BP 45122 - 31512 Toulouse Cedex 5  
Tél : 05 62 47 73 73 – Fax : 05 62 47 73 74 – [www.sygnatures.com](http://www.sygnatures.com)  
SAS au capital de 324 366 € RCS Toulouse B333 321 628

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région Toulouse Midi-Pyrénées  
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

**Bilan consolidé**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>22 403</b>	<b>8 207</b>
Immobilisations incorporelles	7.1	8 412	718
Immobilisations corporelles	7.2	13 987	7 488
Immobilisations financières	7.3	5	1
<b>Actifs circulants</b>		<b>6 365</b>	<b>3 462</b>
Stocks et en-cours	7.4	2	
Clients et comptes rattachés	7.5	712	425
Autres créances et comptes de régularisation	7.6	2 233	533
Trésorerie et équivalent de trésorerie	7.7	3 418	2 505
<b>Total Actif</b>		<b>28 768</b>	<b>11 669</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>2 601</b>	<b>2 789</b>
<b>Capitaux propres (Part du Groupe)</b>		<b>2 601</b>	<b>2 789</b>
Capital social	7.8	1 968	1 968
Primes liées au capital		1 908	1 908
Réserves consolidées		(1 075)	(682)
Résultat net (Part du Groupe)		(201)	(405)
<b>Intérêts minoritaires</b>			
<b>Droits des concédants</b>	<b>4.3.2</b>	<b>570</b>	<b>649</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>7.9</b>	<b>10</b>	<b>219</b>
<b>Dettes</b>		<b>25 588</b>	<b>8 012</b>
Emprunts et dettes financières	7.10	21 558	5 876
Fournisseurs et comptes rattachés	7.11	1 241	1 119
Autres dettes et comptes de régularisation	7.12	2 789	1 017
<b>Total Passif</b>		<b>28 768</b>	<b>11 669</b>

## Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Chiffre d'affaires	8.1	2 386	1 887
Autres produits d'exploitation	8.2	232	262
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>2 618</b>	<b>2 149</b>
Achats consommés	8.3	(55)	(21)
Services extérieurs	8.4	(1 510)	(1 507)
Charges de personnel	8.5	(142)	(126)
Impôts et taxes	8.6	(151)	(89)
Dotations aux amortissements	8.7	(1 102)	(572)
Provisions et dépréciations nettes	8.7	45	(6)
<b>Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>		<b>(297)</b>	<b>(172)</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions	8.7	(450)	(144)
<b>Résultat d'exploitation après amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>		<b>(747)</b>	<b>(316)</b>
Produits financiers		5	1
Charges financières		(220)	(39)
<b>Résultat financier</b>	8.8	<b>(215)</b>	<b>(38)</b>
<b>Résultat courant</b>		<b>(962)</b>	<b>(354)</b>
Produits exceptionnels		1 095	268
Charges exceptionnelles		(250)	(401)
<b>Résultat exceptionnel</b>	8.9	<b>845</b>	<b>(133)</b>
Impôts sur le résultat	8.10	(83)	82
<b>Résultat net des entités intégrées</b>		<b>(201)</b>	<b>(405)</b>
Quote part de résultat des entités mise en équivalence			
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(201)</b>	<b>(405)</b>
<i>Dont Part du Groupe</i>		<i>(201)</i>	<i>(405)</i>
<i>Dont Intérêts minoritaires</i>			



**Tableau des flux de trésorerie consolidé**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net total des sociétés consolidées		(201)	(405)
Dotations/Reprises aux amortissements et provisions	8.7	1 117	901
Amortissement financier de caducité sur droits des concédants	3.3.2	(79)	(161)
Intérêts financiers non décaissés	8.8	27	1
Elimination des plus ou (moins) values de cession	8.9	(405)	0
Elimination de la variation des impôts différés	7.12	21	(85)
<b>Marge brute d'autofinancement (MBA)</b>		<b>480</b>	<b>252</b>
Variation des stocks nets	7.13	1	0
Variation des créances clients nettes	7.13	(154)	(155)
Variation des autres créances nettes	7.13	(1 535)	(153)
Variation des dettes fournisseurs	7.13	115	163
Variation des autres dettes	7.13	1 429	(94)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (BFR)</b>		<b>(144)</b>	<b>(240)</b>
<b>Trésorerie provenant des opérations liées à l'activité (A)</b>		<b>335</b>	<b>12</b>
Acquisitions d'immobilisations (nettes des dettes)	7.2	(5 002)	(4 138)
Cessions d'immobilisations (nettes des créances)		600	0
Incidence des variations de périmètre	6.1	(9 554)	0
<b>Trésorerie provenant des opérations d'investissement (B)</b>		<b>(13 955)</b>	<b>(4 138)</b>
Augmentations des dettes financières		15 043	3 963
Remboursement des emprunts et intérêts décaissés	7.9	(522)	(177)
<b>Trésorerie provenant des opérations de financement (C)</b>		<b>14 521</b>	<b>3 786</b>
<b>Variation de trésorerie (A) + (B) + (C)</b>		<b>902</b>	<b>(338)</b>
Trésorerie nette à l'ouverture	7.7	2 497	2 834
Trésorerie nette à la clôture	7.7	3 398	2 497
<b>Variation de trésorerie nette</b>		<b>902</b>	<b>(338)</b>

## Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total Capitaux propres (Part du Groupe)	Total Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2020</b>	<b>1 968</b>	<b>1 908</b>	<b>(620)</b>	<b>(63)</b>	<b>3 194</b>		<b>3 194</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent			(63)	63			
Distribution de dividendes et résultat							
Résultat net de l'exercice				(405)	(405)		(405)
Augmentation de capital							
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2021</b>	<b>1 968</b>	<b>1 908</b>	<b>(683)</b>	<b>(405)</b>	<b>2 789</b>		<b>2 789</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent			(405)	405			
Résultat net de l'exercice				(201)	(201)		(201)
Subventions d'investissements			13		13		13
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2022</b>	<b>1 968</b>	<b>1 908</b>	<b>(1 088)</b>	<b>(201)</b>	<b>2 601</b>		<b>2 601</b>

## SOMMAIRE DES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1.	Présentation du Groupe HYRO EXPLOITATIONS.....	8
2.	Faits significatifs de la période.....	9
3.	Faits significatifs de la période précédente.....	9
4.	Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation .....	10
4.1.	Référentiel comptable .....	10
4.1.1.	Base de préparation des états financiers consolidés.....	10
4.1.2.	Utilisations d'estimations de la Direction .....	10
4.2.	Modalités de consolidation .....	10
4.2.1.	Date de clôture et comptes individuels des entreprises consolidées .....	10
4.2.2.	Méthodes de consolidation .....	11
4.2.2.1.	Participations contrôlées exclusivement : intégration globale .....	11
4.2.2.2.	Opérations éliminées dans les états financiers consolidés .....	11
4.2.2.3.	Intérêts minoritaires.....	11
4.3.	Méthodes comptables et règles d'évaluation .....	12
4.3.1.	Ecart d'acquisition .....	12
4.3.2.	Comptabilisation des concessions et autorisation d'exploitation : immobilisations sous concession et droits des concédants.....	12
4.3.3.	Autres immobilisations corporelles et incorporelles .....	13
4.3.4.	Contrats de crédit-bail et contrats assimilés .....	13
4.3.5.	Contrats de location simple .....	13
4.3.6.	Dépréciation des actifs immobilisés.....	14
4.3.7.	Immobilisations financières .....	14
4.3.8.	Stocks .....	14
4.3.9.	Créances clients et dettes fournisseurs.....	14
4.3.10.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	14
4.3.11.	Avantages du personnel .....	14
4.3.12.	Autres provisions pour risques et charges .....	15
4.3.13.	Provisions pour renouvellement.....	15
4.3.14.	Dettes financières.....	15
4.3.15.	Reconnaissance des revenus.....	15
4.3.16.	Fiscalité.....	15
4.3.16.1.	Impôts sur les sociétés.....	15
4.3.16.2.	Impôts différés .....	16
4.3.17.	Résultat exceptionnel .....	16
5.	Informations relatives au périmètre de consolidation .....	17
6.	Informations permettant la comparabilité des comptes.....	17
6.1.	Variation de périmètre .....	17
6.2.	Variation de périmètre de la période précédente .....	17
6.3.	Changement de présentation et méthodes comptables .....	18
7.	Informations relatives aux postes du bilan consolidé .....	18
7.1.	Immobilisations incorporelles.....	18
7.2.	Immobilisations corporelles.....	19
7.3.	Immobilisations financières .....	21
7.4.	Stocks et en-cours.....	21
7.5.	Créances .....	21
7.6.	Autres créances .....	22
7.7.	Trésorerie nette .....	22
7.8.	Capitaux propres .....	23
7.8.1.	Capital social.....	23
7.8.2.	Dividendes.....	23
7.9.	Provisions pour risques et charges.....	24
7.10.	Emprunts et dettes financières .....	25
7.11.	Dettes fournisseurs.....	26

---

7.12.	Autres dettes .....	27
7.13.	Impôts différés .....	27
7.14.	Détail du Besoin en fonds de roulement.....	28
8.	Informations relatives aux postes du compte de résultat .....	29
8.1.	Ventilation du chiffre d'affaires .....	29
8.2.	Autres produits d'exploitation.....	29
8.3.	Achats consommés.....	29
8.4.	Services extérieurs.....	30
8.5.	Impôts et taxes .....	30
8.6.	Charges de personnel .....	30
8.7.	Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions .....	31
8.8.	Résultat financier.....	31
8.9.	Résultat exceptionnel .....	32
8.10.	Impôts sur le résultat.....	32
9.	Autres informations.....	34
9.1.	Évènements postérieurs à la clôture.....	34
9.2.	Gestion des risques financiers .....	34
9.3.	Transactions avec les parties liées .....	35
9.4.	Information sectorielle .....	35
9.5.	Effectif .....	35
9.6.	Rémunérations allouée aux membres des organes d'administration et de direction.....	35
9.7.	Engagements hors bilan.....	36
9.8.	Honoraires des commissaires aux comptes.....	36

## 1. Présentation du Groupe HYRO EXPLOITATIONS

Ce document contient les comptes consolidés annuels de la société HYDRO EXPLOITATIONS et de ses filiales, désignées sous l'appellation « Groupe HYDRO EXPLOITATIONS » ou « Groupe », pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

HYDRO EXPLOITATIONS est une société anonyme de droit français et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 775 554 595. Son siège social est situé au 9 Avenue Bugeaud à Paris (75116).

Les actions de la société HYDRO EXPLOITATIONS sont cotées sur le marché libre Euronext Access.

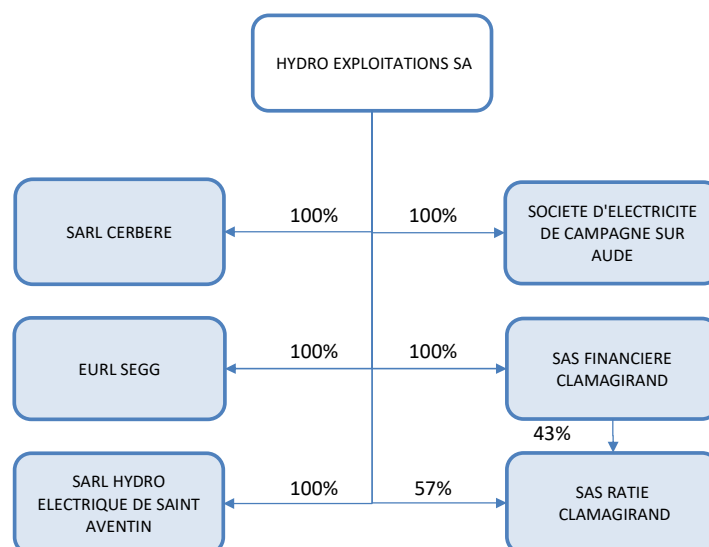
Les comptes consolidés sont établis selon les normes françaises et ont été arrêtés par le Conseil d'administration dans sa séance du 30 avril 2023.

Les comptes consolidés ont fait l'objet d'un audit.

Le Groupe HYDRO EXPLOITATIONS est spécialisé dans la production de petite électricité à partir de l'énergie hydraulique et exploite au 31 décembre 2022 les différents droits d'eau suivants :

(en milliers d'euros)	Département	Nature des droits d'eau	Fin des droits d'eau
Campagne	11 - Aude	Autorisation	2056
Mondavezan	31 - Haute Garonne	Concession	2019
Labastidette	31 - Haute Garonne	Concession	2014
Saint Aventin	31 - Haute Garonne	Autorisation	2017
Cerbère - Rebouc	65 - Hautes Pyrénées	Concession	2028
Clairac	46 - Lot	Concession	2030
Touzac	46 - Lot	Concession	2016
Auterive	31 - Haute-Garonne	Concession	2031

### Organigramme du Groupe au 31 décembre 2022



## 2. Faits significatifs de la période

La société HYDRO EXPLOITATION a acquis le 31 mars 2022 l'intégralité des titres de la société FINANCIERE CLAMAGIRAND qui détient 42,55% de la société RATIE CLAMAGIRAND, et 57.45% de la société RATIE CLAMAGIRAND. Ces sociétés détiennent deux centrales hydroélectriques sur Auterive (31). Les deux centrales disposent néanmoins d'un seul point de livraison, et sont considérées comme une seule installation pour EDF OA.

Cette acquisition pour un montant de 9,8 M€ a été financée par la société HYDRO EXPLOITATION au moyen de l'émission d'un emprunt de 10 M€.

## 3. Faits significatifs de la période précédente

La centrale de CLAIRAC a subi une rénovation complète pour une mise en service au cours du 1er semestre 2022. Elle figure en immobilisations en cours à la clôture pour 2 990 K€. Les composants de la centrale qui ne seront pas conservés à l'issue de cette rénovation ont été identifiés et dépréciés au cours de l'exercice pour 186 K€ et présentés en résultat exceptionnel. La concession de TOUZAC est arrivée à son terme au 31 décembre 2016.

L'entité SOCIETE D'ELECTRICITE DE CAMPAGNE SUR AUDE est entrée dans le périmètre d'intégration fiscale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le Groupe dispose d'un contentieux avec le SYNDICAT MIXTE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT 31 (SMEA 31) au titre des redevances d'exploitation des centrales de LABASTIDETTE et MONDAVEZAN. Le Conseil Syndical a décidé de manière unilatérale la revalorisation de la tarification applicable pour les années 2019 et 2020 pour l'exploitation de ces centrales conduisant à une majoration des redevances pour un montant de 127 K€ au titre de 2019 et 163 K€ au titre de 2020. Cette décision est contestée par la société HYDRO EXPLOITATION qui a engagé un recours auprès du Tribunal administratif. La Direction a comptabilisé par prudence une charge complémentaire de 290 K€ dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 et présentée en dette d'exploitation.

## 4. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

### 4.1. Référentiel comptable

#### 4.1.1. Base de préparation des états financiers consolidés

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux principes comptables et règles en vigueur en France définis par le Code de commerce (art. L.123-12 et suivants et R.123-172 à R.123-208) et par le Plan Comptable Général (règlement ANC n°2020-01 relatif aux comptes consolidés et règlement ANC n°2014-03 actualisé en 2019).

La devise de présentation des comptes consolidés et des notes annexes aux comptes est le millier d'Euro (K€).

#### 4.1.2. Utilisations d'estimations de la Direction

L'établissement des états financiers implique de la part de la direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges et sur les informations relatives aux éléments d'actifs et de passifs éventuels.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats effectifs futurs peuvent être différents de ces estimations. La direction est amenée à réviser ces estimations en fonction de l'expérience passée et de sa vision du marché.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement sur les éléments suivants :

*(a) Provisions*

La Direction analyse avec ses conseils juridiques les litiges et évalue les provisions à comptabiliser s'il est nécessaire de réaliser une sortie de trésorerie pour le Groupe.

*(b) Provisions pour renouvellement*

La Direction analyse avec les autorités de régulation et évalue les dépenses de renouvellement de certains actifs concernés par l'obligation de maintien en bon état des ouvrages concédés.

*(c) Impôts différés sur déficits fiscaux reportables*

Les impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables sont comptabilisés si la Direction dispose d'une visibilité suffisante dans la récupération de ces déficits fiscaux reportables au regard des règles fiscales d'imputation et d'étalement.

### 4.2. Modalités de consolidation

#### 4.2.1. Date de clôture et comptes individuels des entreprises consolidées

Les présents comptes consolidés ont été établis sur la base des comptes sociaux des sociétés filiales de la société HYDRO EXPLOITATIONS. Tous ces comptes sont arrêtés au 31 décembre 2022 et couvrent une période de 12 mois à l'exception des comptes des sociétés FINANCIERE CLAMAGIRAND ET RATIE CLAMAGIRAND dont les comptes couvrent la période du 31 mars 2022 au 31 décembre 2022.

Les comptes individuels relatifs aux périodes présentées des sociétés consolidées sont arrêtés conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation retenues pour le Groupe. Ils sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

## 4.2.2. Méthodes de consolidation

### 4.2.2.1. Participations contrôlées exclusivement : intégration globale

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont exerçables ou convertibles à la date de clôture des comptes sont pris en considération.

Les états financiers de filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où le contrôle cesse.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entité consolidante les éléments des comptes des entités consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entité consolidante dits « Part du Groupe », et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « Intérêts minoritaires » ;
- Éliminer les opérations et comptes entre l'entité intégrée globalement et les autres entités consolidées.

### 4.2.2.2. Opérations éliminées dans les états financiers consolidés

Dans les états financiers consolidés il est procédé à l'élimination des éléments suivants :

- Comptes réciproques de créances et de dettes ;
- Opérations internes au Groupe (achats, ventes, dividendes, marges internes ...) ;
- Provisions constituées au titre d'entités consolidées ;
- Toute autre opération impliquant deux, ou plus, entités du Groupe.

### 4.2.2.3. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés pour leur valeur comptable dans les états financiers.

Les intérêts dans les capitaux propres et le résultat net des entreprises intégrées globalement revenant aux associés ou actionnaires autres que l'entreprise consolidante sont présentés dans des rubriques distinctes :

- au passif du bilan consolidé, en dehors des capitaux propres groupe et des dettes,
- au compte de résultat, après le résultat net total dans le compte de résultat consolidé.

Lorsque, à la suite de pertes, la part revenant aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée par intégration globale devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont déduits des intérêts majoritaires. Si, ultérieurement, l'entreprise consolidée réalise des bénéfices, les intérêts majoritaires sont alors crédités de tous ces profits jusqu'à ce que la partie qu'ils avaient assumée des pertes imputables aux intérêts minoritaires ait été totalement éliminée.



### 4.3. Méthodes comptables et règles d'évaluation

#### 4.3.1. Ecart d'acquisition

Le Groupe comptabilise les acquisitions d'entité selon la méthode dite de l'acquisition.

Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur le jour de l'acquisition. Les frais d'acquisition externes supportés sont comptabilisés dans le coût d'acquisition des titres dans les comptes consolidés.

Le Groupe évalue les actifs et passifs identifiables de l'entité acquise à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'excédent du coût d'acquisition par rapport à la quote-part d'intérêt revenant au Groupe dans le solde net des actifs et passifs identifiables acquis évalués à la juste valeur, est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition à l'actif immobilisé. Les écarts d'évaluation reconnus sur les actifs identifiables sont limités afin de ne pas créer un écart d'acquisition négatif.

Les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions. La durée retenue par la Direction est de 20 ans.

Le Groupe apprécie à la clôture s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre notablement de sa valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué sur la base d'hypothèses à moyen terme retenues par le Groupe, principalement selon la méthode d'un multiple d'Ebitda. Une dépréciation exceptionnelle est constatée lorsque la valeur recouvrable d'un écart d'acquisition devient inférieure à sa valeur nette comptable.

Le Goodwill est présenté au sein de la rubrique « Immobilisations incorporelles » suite à l'application du Règlement ANC n°2020-01.

#### 4.3.2. Comptabilisation des concessions et autorisation d'exploitation : immobilisations sous concession et droits des concédants

Les immobilisations relatives aux concessions et autorisations d'exploitation des droits d'eau sont comptabilisées à l'actif du bilan du Groupe conformément à l'article 621-8 du Référentiel comptable français.

Les immobilisations sous concession ou autorisation d'exploitation ont une nature de bien de retour compte tenu de l'obligation de restitution à la fin de la période de concession ou d'autorisation d'exploitation, et font l'objet d'un amortissement pour dépréciation sur la durée de vie économique des installations.

Un amortissement financier de caducité est comptabilisé sur la durée restant à courir sur la concession ou d'autorisation d'exploitation pour les équipements et installations dont le contrat prévoit qu'ils seront remis à titre gratuit au concédant. L'amortissement financier de caducité est présenté dans le poste « Autres charges » et constitue une charge d'exploitation du résultat. L'amortissement financier de caducité est comptabilisé en contrepartie du poste « Droits aux concédants », et ayant un caractère financier est présenté en « Autres fonds propres » au passif du bilan consolidé. Le poste « Droits aux concédants » est soldé à la fin de la durée de la concession ou de l'autorisation d'exploitation en contrepartie de la valeur brute des équipements et installations restitués.

Les dépenses immobilisées relevant de la simple obligation d'entretien ne font pas l'objet d'un amortissement financier de caducité.

Des provisions pour renouvellement sont constituées sur les actifs concernés par une obligation de maintien en bon état (cf. Note 4.3.13 ci-après), en particulier les éléments de maçonnerie des canaux d'amenée.

### 4.3.3. Autres immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles, figurent dans les comptes consolidés pour leur prix d'acquisition ou de production, ou leur juste valeur si elles ont été acquises dans le cadre d'une acquisition, diminué des amortissements cumulés et des dépréciations liées à des pertes de valeur constatées.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Lorsque cela est applicable, le coût total de l'actif corporel est réparti entre ses différents éléments constitutifs, chaque élément étant comptabilisé séparément. Tel est le cas lorsque les différentes composantes d'un actif ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différents.

Les amortissements pour dépréciation ont été déterminés en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, en fonction de leur utilisation probable. Les durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes; ces changements d'estimation sont comptabilisés de façon prospective.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations	Méthode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 35 ans
Agencement des constructions	Linéaire	10 à 30 ans
Installations techniques	Linéaire	4 à 20 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	4 à 10 ans
Terrains et agencements	Linéaire	50 ans
Matériels de transport	Linéaire	4 à 5 ans

### 4.3.4. Contrats de crédit-bail et contrats assimilés

Les immobilisations financées au moyen de contrats de crédit-bail et contrats assimilés, c'est-à-dire les contrats transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété du bien loué, sont comptabilisées à l'actif du bilan à la juste valeur, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre de la location. La dette correspondante est inscrite dans les passifs financiers. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux périodique constant sur le solde de l'emprunt restant dû. Ces immobilisations acquises dans le cadre de contrats de crédit-bail et contrats assimilés sont amorties selon le mode et les durées d'utilité de l'actif conformément aux règles du Groupe. Si le transfert de propriété à l'issue du contrat est peu probable, les immobilisations correspondantes seront amorties sur la durée la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

### 4.3.5. Contrats de location simple

Les contrats de location ne répondant pas aux critères de qualification des contrats de crédit-bail et contrats assimilés et dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat. Les paiements minimaux futurs dus sont présentés dans les engagements financiers.

#### 4.3.6. Dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, à durée de vie définie ou indéfinie, font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur du fait d'évènements ou de circonstances intervenus au cours de la période, et que leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. Des tests de dépréciation sont éventuellement réalisés en comparant la valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

#### 4.3.7. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de :

- Participations ne répondant pas aux critères présentés en note 4.2.2.1, et les participations répondant aux critères présentés en note 4.2.2.1 mais non consolidées du fait de leur caractère non significatif. Ces participations sont initialement comptabilisées pour leur prix d'acquisition (frais de transaction inclus). A chaque arrêté, ces participations sont évaluées à leur juste valeur. En l'absence de marché actif, le Groupe évalue la juste valeur d'une participation non consolidée sur la base d'une quote-part de capitaux propres et sur les perspectives de rentabilité de la participation. Les variations de juste valeur sont enregistrées en charges financières.
- Dépôts et cautionnements : ces actifs sont comptabilisés sur la base des montants payés. En cas de signe objectif de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée c'est-à-dire les flux de trésorerie futurs estimés.

#### 4.3.8. Stocks

Les stocks sont composés de petits éléments nécessaires à la maintenance des centrales.

#### 4.3.9. Créances clients et dettes fournisseurs

Les créances clients sont évaluées à leur juste valeur et principalement composées de la différence entre le chiffre d'affaires constaté à l'avancement et les encaissements reçus des clients.

Une dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur de recouvrement estimée, c'est-à-dire les flux de trésorerie futurs estimés, est inférieure à la valeur comptable.

#### 4.3.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme offrant une grande liquidité et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les placements à court terme sont évalués à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat. Les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

#### 4.3.11. Avantages du personnel

Les avantages du personnel sont évalués et présentés selon :

- Les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations sociales et les primes payables. Ces avantages à court terme sont présentés dans le compte de résultat sur la ligne « Charges de personnel » ;

- Les avantages à long terme, telles que les médailles du travail et les indemnités pour départ en retraite.

Les engagements de retraite supportés par le Groupe sont constitués des indemnités de fin de carrière et des régimes de retraites complémentaires. La législation prévoit que les indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le Groupe répartit ainsi les droits à prestation de manière linéaire à partir de la date de prise de service du membre du personnel.

Le Groupe évalue et comptabilise ses engagements de retraites selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetés conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013. Le Groupe n'a pas appliqué les dispositifs de plafonnement des droits au titres des engagements postérieurs à l'emploi suite à la mise à jour en novembre 2021 de la recommandation ANC 2013-02.

Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie activité des salariés. L'incidence des variations d'hypothèses actuarielles et le coût des services passés sont constatés immédiatement en compte de résultat. Ces engagements sont provisionnés au bilan pour le personnel en activité. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite sont présentées en Note 7.9.

#### **4.3.12. Autres provisions pour risques et charges**

Une provision pour risques et charges, est comptabilisée dès qu'il existe une obligation, nettement précisée quant à son objet, résultant d'événements survenus ou en cours, et rendant probable une sortie de ressources mais dont l'échéance reste incertaine. Le montant provisionné est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture, en excluant les produits éventuellement attendus. Chaque risque ou charge fait l'objet d'une évaluation au cas par cas à la date de clôture et les provisions sont ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

#### **4.3.13. Provisions pour renouvellement**

Les contrats de concession et d'autorisation imposent au Groupe le maintien en bon état de certains actifs, en particulier les maçonneries des canaux d'amenée. Une provision pour renouvellement est comptabilisée au bilan dès lors que les actifs concernés seront remis à titre gratuit à la fin de la période de concession. Ces provisions sont constituées principalement sur un cycle triennal de renouvellement des biens identifiés avec concertation des autorités de régulation. Ces provisions sont reprises en résultat l'année d'exécution des travaux dont les coûts sont présentés principalement dans le poste « Maintenance et entretien ».

#### **4.3.14. Dettes financières**

Les dettes financières sont enregistrées à leur juste valeur au moment de leur acquisition puis sont comptabilisées ultérieurement au coût amorti.

Le Groupe applique la méthode préférentielle du Règlement ANC 2020-01 consistant à étaler sur la durée de vie de l'emprunt les frais d'émission dès lors que l'impact dans les comptes consolidés est jugé significatif.

#### **4.3.15. Reconnaissance des revenus**

Le chiffre d'affaires est reconnu en fonction du rythme de production d'électricité et des tarifs négociés avec les opérateurs électriques.

#### **4.3.16. Fiscalité**

##### **4.3.16.1. Impôts sur les sociétés**

Les filiales du Groupe sont soumises à l'Impôt sur les sociétés. Une intégration fiscale a été mise en place et comprend les sociétés SA HYDRO EXPLOITATIONS, EURL SEGG, SARL CERBERE, SARL HYDRO ELECTRIQUE DE SAINT AVENTIN et

---

SOCIETE D'ELECTRICITE DE CAMPAGNE SUR AUDE. Cette dernière entité est rentrée dans le périmètre de l'intégration fiscale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### **4.3.16.2. Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporaires observées entre la valeur dans les états financiers consolidés d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale. Les différences permanentes telles que les dépréciations des écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'une fiscalité différée.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation des impôts différés sont ceux relatifs à l'entité fiscale dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif. Le taux d'imposition retenu pour les sociétés françaises est de 25% pour les bases de retournement en 2022 et au-delà.

Les effets de modification des taux d'imposition (report variable) sont inscrits dans le compte de résultat de la période au cours duquel le changement a été décidé par l'administration fiscale locale sauf lorsque la contrepartie a été comptabilisée initialement en capitaux propres, dans ce cas l'effet de changement de taux est comptabilisé également dans les capitaux propres.

Les impôts différés actifs et impôts différés passifs sont présentés en position nette (impôts différés nets) de l'entité fiscale formée par le groupe fiscalement intégré.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés dans les postes « Autres créances et comptes de régularisation » et « Autres dettes et comptes de régularisation ».

#### **4.3.17. Résultat exceptionnel**

Les éléments exceptionnels comprennent les éléments de charges et de produits de l'activité courante dont la nature et les montants présentent un caractère non récurrent.

## 5. Informations relatives au périmètre de consolidation

Les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
SA HYDRO EXPLOITATIONS	100,0%	100,0%	Intégration globale	100,0%	100,0%	Intégration globale
EURL SEGG	100,0%	100,00%	Intégration globale	100,0%	100,0%	Intégration globale
SARL CERBERE	100,0%	100,0%	Intégration globale	100,0%	100,0%	Intégration globale
SARL HYDRO ELECTRIQUE DE SAINT AVENTIN	100,0%	100,00%	Intégration globale	100,0%	100,0%	Intégration globale
SOCIETE D'ELECTRICITE DE CAMPAGNE SUR AUDE	100,0%	100,00%	Intégration globale	100,0%	100,00%	Intégration globale
SAS FINANCIERE CLAMAGIRAND	100,0%	100,00%	Intégration globale			
SAS RATIE CLAMAGIRAND	100,0%	100,00%	Intégration globale			

Le périmètre de consolidation comprend 7 entités consolidées au 31 décembre 2022 contre 5 entités au 31 décembre 2021.

## 6. Informations permettant la comparabilité des comptes

### 6.1. Variation de périmètre

La société HYDRO EXPLOITATION a acquis le 31 mars 2022 les titres de la société FINANCIERE CLAMAGIRAND, société holding portant 42,55% des titres de la société RATIE CLAMAGIRAND située à Auterive (31) pour un montant de 4 190 K€ ainsi que 57,45% des titres de la société RATIE CLAMAGIRAND, société d'exploitation détentrice de deux centrales hydroélectriques située à Auterive (31) pour un montant de 5 661 K€.

Les comptes utilisés pour l'évaluation des actifs et passifs identifiables acquis et l'affectation du coût d'acquisition sont ceux au 31 mars 2022, conduisant à un droit d'eau de 8 145 K€ présenté dans le poste écart d'acquisition.

Les flux de trésorerie sur les variations de périmètre de l'exercice sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Acquisition des titres FINANCIERE CLAMAGIRAND	(4 068)	
Frais d'acquisition des titres FINANCIERE CLAMAGIRAND	(122)	
Trésorerie acquise FINANCIERE CLAMAGIRAND	14	
Acquisition des titres RATIE CLAMAGIRAND	(5 496)	
Frais d'acquisition des titres RATIE CLAMAGIRAND	(165)	
Trésorerie acquise RATIE CLAMAGIRAND	284	
<b>Incidence des variations de périmètre</b>	<b>(9 554)</b>	<b>0</b>

### 6.2. Variation de périmètre de la période précédente

Il n'y a pas de variation de périmètre au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

### 6.3. Changement de présentation et méthodes comptables

Il n'existe pas de changement de présentation par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2021.

## 7. Informations relatives aux postes du bilan consolidé

### 7.1. Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Variation de périmètre	31 décembre 2022
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>					
Ecart d'acquisition (1)	2 882			8 145	11 027
Logiciels informatiques	400			39	439
<b>Total</b>	<b>3 282</b>			<b>8 184</b>	<b>11 466</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>					
Ecart d'acquisition (1)	(2 174)	(450)			(2 624)
Logiciels informatiques	(390)	(1)		(39)	(430)
<b>Total</b>	<b>(2 564)</b>	<b>(451)</b>		<b>(39)</b>	<b>(3 054)</b>
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>718</b>	<b>(451)</b>		<b>8 145</b>	<b>8 412</b>

(1) Les écarts d'acquisition sont détaillés comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
CERBERE	24	36
SAINT AVENTIN	540	672
RATIE CLAMAGIRAND	7 839	0
<b>Ecarts d'acquisition nets</b>	<b>8 403</b>	<b>708</b>
<b>Ecarts d'acquisition à l'ouverture</b>	<b>708</b>	<b>996</b>
Dotations aux amortissements	(450)	(144)
Variations de périmètre	8 145	
<b>Ecarts d'acquisition à la clôture</b>	<b>8 403</b>	<b>708</b>

Les variations de la période précédente sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	31 décembre 2021
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>				
Ecart d'acquisition	2 882			2 882
Logiciels informatiques	400			400
<b>Total</b>	<b>3 282</b>			<b>3 282</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>				
Ecart d'acquisition	(2 030)	(144)		(2 174)
Logiciels informatiques	(389)	(1)		(390)
<b>Total</b>	<b>(2 419)</b>	<b>(146)</b>		<b>(2 564)</b>
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>863</b>	<b>(146)</b>		<b>718</b>

## 7.2. Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Variation de périmètre	31 décembre 2022
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>					
Terrains	78		(9)	32	100
Agencements et aménagement sur terrains	77				77
Constructions et agencements	4 626	3 051	(476)	3 084	10 285
Immobilisations corporelles en cours	2 990	(1 656)			1 334
Autres immobilisations corporelles	230	3	(32)	14	215
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	466	(171)			295
<b>Total</b>	<b>16 525</b>	<b>5 174</b>	<b>(2 132)</b>	<b>6 346</b>	<b>25 912</b>
<i>Dont location financement</i>	29				29
<b>Amortissements et dépréciations</b>					
Agencements et aménagement sur terrains	(39)	(6)			(45)
Constructions et agencements	(3 271)	(346)	567	(1 644)	(4 694)
Installations techniques, matériels et outillages	(5 524)	(738)	1 524	(2 253)	(6 991)
Autres immobilisations corporelles	(204)	(10)	32	(14)	(196)
<b>Total</b>	<b>(9 037)</b>	<b>(1 100)</b>	<b>2 123</b>	<b>(3 912)</b>	<b>(11 926)</b>
<i>Dont location financement</i>	(26)	(2)			(29)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>7 488</b>	<b>4 074</b>	<b>(9)</b>	<b>2 434</b>	<b>13 987</b>



Les variations de la période précédente sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Reclassement	31 décembre 2021
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>					
Terrains	67	11			78
Agencements et aménagement sur terrains	77				77
Constructions et agencements	4 280	369	(23)		4 626
Immobilisations corporelles en cours	911	2 754		(676)	2 990
Installations techniques, matériels et outillages	7 105	672	(394)	676	8 059
Autres immobilisations corporelles	201				230
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		466			466
<b>Total</b>	<b>12 641</b>	<b>4 272</b>	<b>(417)</b>		<b>16 525</b>
<i>Dont location financement</i>	29				29
<b>Amortissements et dépréciations</b>					
Agencements et aménagement sur terrains	(33)	(6)			(39)
Constructions et agencements	(2 933)	(360)	23		(3 271)
Installations techniques, matériels et outillages	(5 536)	(381)	394		(5 524)
Autres immobilisations corporelles	(169)	(18)			(204)
<b>Total</b>	<b>(8 671)</b>	<b>(766)</b>	<b>417</b>		<b>(9 037)</b>
<i>Dont location financement</i>	(26)	(2)	26		(29)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>3 970</b>	<b>3 506</b>			<b>7 488</b>

**7.3. Immobilisations financières**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Variation de périmètre	31 décembre 2022
<b>Immobilisations financières</b>					
Titres immobilisés	0			0	0
Dépôts de garantie et cautionnements versés	1			3	4
<b>Total</b>	<b>1</b>			<b>3</b>	<b>5</b>

Les variations de la période précédente sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Variation de périmètre	31 décembre 2021
<b>Immobilisations financières</b>					
Titres immobilisés	0	0	0	0	0
Dépôts de garantie et cautionnements versés	1	0	0	0	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>1</b>

**7.4. Stocks et en-cours**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
stocks et en-cours de production	2	0
Dépréciations des stocks	0	0
<b>Stocks et en-cours nets</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

**7.5. Créances**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Clients et comptes rattachés	708	420
Dépréciations des créances clients	0	0
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	4	4
<b>Créances nettes</b>	<b>712</b>	<b>425</b>

**7.6. Autres créances**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Créances sociales	0	4
Créances fiscales	550	496
Comptes courants (1)	450	1
Débiteurs divers	1 074	4
Charges constatées d'avance	9	2
Dépréciation des autres actifs courants	0	(2)
<b>Autres créances présentées en BFR</b>	<b>2 082</b>	<b>505</b>
Impôt différés actifs	151	28
<b>Autres créances non présentées en BFR</b>	<b>2 233</b>	<b>533</b>

1) Compte courant avec la SAS POTAMOS.

**7.7. Trésorerie nette**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	3 418	2 505
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>3 418</b>	<b>2 505</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 418	2 505
Découverts bancaires	19	8
<b>Trésorerie nette</b>	<b>3 398</b>	<b>2 497</b>

Les variations de la période précédente sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	2 505	2 905
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>2 505</b>	<b>2 905</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 505	2 905
Découverts bancaires	8	70
<b>Trésorerie nette</b>	<b>2 497</b>	<b>2 834</b>

## 7.8. Capitaux propres

### 7.8.1. Capital social

Le nombre d'actions composant au 31 décembre 2022 le capital social de la société GROUPE HYRO EXPLOITATIONS est de 123 000 et la valeur nominale de 16 € par action, soit un montant total du capital social de 1 968 000 €.

La société HYDRO EXPLOITATIONS est une société cotée dont le capital se décompose au 31 décembre 2022 de :

- 109 491 actions (soit 89,02 %) par l'actionnaire de référence SAS POTAMOS ;
- 13 634 actions cotées (soit 10,98 %) sur Euronext Access et détenues par des actionnaires minoritaires.

Toutes les actions bénéficient d'un droit de vote simple.

Le Groupe ne détient pas d'actions propres dans les périodes présentées.

### 7.8.2. Dividendes

La société GROUPE HYDRO EXPLOITATIONS n'a pas procédé à la distribution d'un dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

**7.9. Provisions pour risques et charges**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Variation de périmètre	31 décembre 2022
Provision pour indemnités départ en retraite (1)	13	10	(53)	39	10
Provisions pour renouvellement (2)	205		(205)		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>219</b>	<b>10</b>	<b>(258)</b>	<b>39</b>	<b>10</b>

- (1) Le Groupe a estimé le montant des indemnités de départ en retraite en fonction des hypothèses suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Hypothèse financière</b>		
Taux d'actualisation	3,75%	0,98%
Taux de progression des salaires	1,00%	1,00%
Taux de cotisation	35,00%	35,00%
<b>Hypothèse démographique</b>		
Âge de la retraite	60 - 67 ans	60 - 67 ans
Table d'espérance de vie	INSEE 2018	INSEE 2018
Taux de turn over	Faible	Faible

Le Groupe n'a pas appliqué au 31 décembre 2022 le dispositif de plafonnement des droits pour évaluer l'indemnité de départ à la retraite sans prise en compte de l'actualisation de la recommandation ANC 2013-02.

- (2) Le Groupe constitue des provisions pour renouvellement des actifs remis à titre gratuit à la fin de la période de la concession ou de l'autorisation d'exploitation des droits d'eau. Ces provisions sont constituées principalement sur un cycle triennal de renouvellement des biens identifiés avec concertation des autorités de régulation. Ces travaux de renouvellement portent essentiellement sur des éléments de maçonnerie des canaux d'amenée. Ces provisions sont reprises en résultat l'année d'exécution des travaux dont les coûts sont présentés principalement dans le poste « Maintenance et entretien ».

Les provisions pour renouvellement ont été reprises suite à la réalisation de travaux au cours de l'exercice 2022.

## 7.10. Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentation	Remboursement	Variations nettes	Variation de périmètre	31 décembre 2022
Emprunts auprès des établissements de crédit (1) et (2)	5 866	15 043	(522)	0	1 123	21 510
Dettes financières vis-à-vis des parties liées	0	0	0	0	0	0
<b>Dettes financières long terme</b>	<b>5 866</b>	<b>15 043</b>	<b>(522)</b>	<b>0</b>	<b>1 123</b>	<b>21 510</b>
Intérêts courus	1	27	(1)	0	2	29
Découverts bancaires	8	0	0	11	0	19
<b>Dettes financières court terme</b>	<b>9</b>	<b>27</b>	<b>(1)</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>48</b>
<i>Dont location financement</i>	5	0	(5)	0	0	0
<b>Endettement financier brut</b>	<b>5 876</b>	<b>15 069</b>	<b>(523)</b>	<b>11</b>	<b>1 125</b>	<b>21 558</b>

(1) Les emprunts souscrit au cours de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

- Souscription d'un billet à ordre auprès du CIC Sud-Ouest par la société HYDRO EXPLOITATION pour un montant de 5 000 K€ en date du 26 avril 2022 dans le cadre de l'acquisition des titres de participation de la société FINANCIERE CLAMAGIRAND et de la société RATIE CLAMAGIRAND. Ce billet à ordre est assorti d'un taux d'intérêt annuel de 3,4% avec un remboursement *in fine* à échéance 3 mois. Ce financement court terme a été renouvelé au 28 juillet 2022 et au 28 octobre 2022.

- Un emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole Pyrénées-Gascogne par la société HYDRO EXPLOITATION pour 5 000 K€ en date de 25 avril 2022 dans le cadre de l'acquisition des titres de participation de la société FINANCIERE CLAMAGIRAND et de la société RATIE CLAMAGIRAND et assorti d'un taux d'intérêt annuel de 1,00% avec un remboursement *in fine* à l'échéance du 25 avril 2023. Cet emprunt n'est pas soumis à un ratio de covenant.

Les frais d'émissions relatif à cet emprunt sont d'un montant de 5 K€ à la clôture et sont considérés comme non significatifs. Ces frais sont directement présentés en résultat au 31 décembre 2022 et ne sont pas étalés sur la durée de vie de l'emprunt.

- Un emprunt auprès de la BPI souscrit en 2021 qui est en cours de tirage à la clôture du 31 décembre 2022 par la SEGG au titre des travaux de rénovation des centrales hydro-électriques de CLAIRAC et de TOUZAC. Cet emprunt se décompose en deux tranches :
  - Une tranche A pour 7 140 K€, dont 7 050 K€ ont été tirés à la clôture dont 2 750 K€ au 31 décembre 2021 et 4 296 K€ au 31 décembre 2022 et remboursable sur 15 ans au taux de 1,36% à la fin du tirage.
  - Une tranche B pour 348 K€ non encore tirée à la clôture.

Cet emprunt comporte une clause de défaut calculée en fonction du ratio « *Debt Service Coverage Ratio* ». Ce ratio est calculé : Résultat d'exploitation / Service de la Dette (égal au capital remboursé majoré des charges d'intérêts sur la période de calcul). Le ratio doit être supérieur à 1,05 et est respecté au 31 décembre 2022.

- Un emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole Pyrénées-Gascogne par la SARL CERBERE et assorti d'un taux d'intérêt de 1,02% sur 10 ans avec 1 an de différé d'amortissement. Le montant de l'emprunt est de 2 300 K€ dont 747 K€ tirés au cours de l'exercice et 1 553 K€ tirés au cours des exercices précédents. Cet emprunt n'est pas soumis à un ratio de covenant.

(2) Activation d'un contrat de crédit-bail sur un véhicule.

Les variations de la période précédente sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	Augmentation	Remboursement	Variations nettes	31 décembre 2021
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 068	3 963	(176)	0	5 866
Dettes financières vis-à-vis des parties liées	0	0	0	0	0
<b>Dettes financières long terme</b>	<b>2 068</b>	<b>3 963</b>	<b>(176)</b>	<b>0</b>	<b>5 866</b>
Intérêts courus sur dettes financières	2	1	(2)	0	1
Découvert bancaire	70	0	0	(62)	8
<b>Dettes financières court terme</b>	<b>72</b>	<b>1</b>	<b>(2)</b>	<b>(62)</b>	<b>9</b>
<b>Endettement financier brut et assimilés</b>	<b>2 140</b>	<b>3 965</b>	<b>(177)</b>	<b>(62)</b>	<b>5 876</b>

L'échéancier des dettes financières par flux de décaissements futurs est le suivant :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2022	à 1 an	1 à 4 ans	5 ans ou plus
Emprunts auprès des établissements de crédit	21 510	10 740	3 632	7 139
Dettes financières vis-à-vis des parties liées				
<b>Dettes financières long terme</b>	<b>21 510</b>	<b>10 740</b>	<b>3 632</b>	<b>7 139</b>
Intérêts courus	29	29		
Découverts bancaires	19	19		
<b>Dettes financières court terme</b>	<b>48</b>	<b>48</b>		
<b>Endettement financier brut</b>	<b>21 558</b>	<b>10 788</b>	<b>3 632</b>	<b>7 139</b>

### 7.11. Dettes fournisseurs

(en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dettes fournisseurs	1 241	1 119
Clients - Avances et acomptes recus	0	0
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>1 241</b>	<b>1 119</b>

**7.12. Autres dettes**

(en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dettes sociales	25	30
Dettes fiscales	106	17
Autres dettes diverses	472	62
Produits constatés d'avance	1 602	558
<b>Autres dettes et comptes de régularisation présentées en BFR</b>	<b>2 204</b>	<b>667</b>
Impôts différés passifs	63	(0)
Dettes sur acquisition d'actifs	522	350
<b>Total des autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>2 789</b>	<b>1 017</b>

**7.13. Impôts différés**

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	Variation	Reclassement	Entrées de périmètre	31 décembre 2022
Impôts différés - Actif	28	16	26	82	151
Impôts différés - Passif	(0)	37	26	0	63
<b>Total Impôts différés nets</b>	<b>28</b>	<b>(21)</b>	<b>0</b>	<b>82</b>	<b>88</b>

Les impôts différés se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Engagements de retraite	2	3
Provisions réglementées	(104)	(67)
Déficits fiscaux reportables	109	92
Frais d'acquisitions sur titres	57	0
Annulation réévaluation des immobilisations	23	0
<b>Impôts différés nets</b>	<b>88</b>	<b>28</b>

Le Groupe est constitué d'une entité fiscale SA HYDRO EXPLOITATIONS, groupe fiscalement intégré. Le groupe d'intégration fiscale se compose des sociétés SA HYDRO EXPLOITATIONS, SARL CERBERE, EURL SEGG et SARL HYDRO ELECTRIQUE DE SAINT AVENTIN et SOCIETE D'ELECTRICITE DE CAMPAGNE SUR AUDE.

Les impôts différés sont évalués au taux de 25% en fonction des taux d'imposition en vigueur à l'échéance du retournement des différences temporaires.



Le Groupe a reconnu l'IDA de 109 K€ sur les déficits fiscaux reportable compte tenu des probabilités de récupération de ces déficits à 3 ans.

#### 7.14. Détail du Besoin en fonds de roulement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	Variation du BFR	Variation de périmètre	31 décembre 2022
Stocks et en-cours nets	0	(1)	3	2
Créances clients nettes	425	154	134	712
Autres créances nettes	505	1 535	42	2 082
Dettes fournisseurs	1 119	115	7	1 241
Autres dettes	667	1 429	108	2 204
<b>Total des variations du Besoin en Fonds de Roulement (BFR)</b>	<b>(857)</b>	<b>144</b>	<b>64</b>	<b>(649)</b>

Les variations de la période précédente sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	Variation du BFR	Variation de périmètre	31 décembre 2021
Stocks et en-cours nets	0	0	0	0
Créances clients nettes	269	155	0	425
Autres créances nettes	352	153	(0)	505
Dettes fournisseurs	957	163	0	1 119
Autres dettes	762	(94)	0	667
<b>Total des variations du Besoin en Fonds de Roulement (BFR)</b>	<b>(1 097)</b>	<b>241</b>	<b>(0)</b>	<b>(857)</b>

**8. Informations relatives aux postes du compte de résultat****8.1. Ventilation du chiffre d'affaires**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Vente d'électricité	2 370	1 873
Ventes de marchandises		
Production vendue de services	15	9
<b>Total du chiffre d'affaires</b>	<b>2 386</b>	<b>1 883</b>

**8.2. Autres produits d'exploitation**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Subventions d'exploitation	7	2
Transferts de charges d'exploitation	146	96
Reprise amortissement financier de caducité (1)	79	161
Autres produits	0	4
<b>Total des autres produits d'exploitation</b>	<b>232</b>	<b>262</b>

(1) Amortissement de caducité sur les équipements et installations remis à titre gratuit à la fin de la période de concession et ou d'exploitation (cf. Note 4.3.2).

**8.3. Achats consommés**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Achats non stockés de matières et fournitures	(55)	(21)
Variation de stocks de matières premières et fournitures	(1)	0
<b>Total des achats consommés</b>	<b>(55)</b>	<b>(21)</b>

**8.4. Services extérieurs**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Sous-traitance	(576)	(561)
Loyer mobilier et charges locatives	(10)	(8)
Primes d'assurances	(173)	(111)
Publicité	(0)	0
Déplacements et réceptions	(7)	(4)
Honoraires	(306)	(213)
Frais postaux et de télécommunications	(10)	(9)
Maintenance et entretien	(194)	(284)
Dotations amortissement financier de caducité (1)	0	(131)
Redevances et autres charges (2)	(235)	(185)
<b>Total des services extérieurs</b>	<b>(1 510)</b>	<b>(1 507)</b>

- (1) Amortissement de caducité sur les équipements et installations remis à titre gratuit à la fin de la période de concession et ou d'exploitation (cf. Note 4.3.2).
- (2) Dont redevances d'exploitation des centrales.

**8.5. Impôts et taxes**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Impôts et taxes sur rémunérations	(1)	(1)
Autres taxes	(150)	(88)
<b>Total des impôts et taxes</b>	<b>(151)</b>	<b>(89)</b>

**8.6. Charges de personnel**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Rémunérations du personnel	(110)	(96)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(32)	(31)
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>(142)</b>	<b>(126)</b>

**8.7. Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dot./Amt. de l'écart d'acquisition	(450)	(144)
Dot./Amt. & Prov. des Immobilisations	(915)	(572)
Dot/Prov. engagements de retraite	29	(15)
Dot./Prov. nettes pour renouvellement	205	17
Dot/ Rep Prov. pour risques et charges d'exploitation	15	9
<b>Total des amortissements, provisions et dépréciations</b>	<b>(1 115)</b>	<b>(705)</b>
<i>dont en exploitation</i>	<i>(1 506)</i>	<i>(722)</i>
<i>dont en exceptionnelles</i>	<i>392</i>	<i>17</i>

**8.8. Résultat financier**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Autres produits financiers	5	1
<b>Produits financiers</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
Intérêts financiers	(220)	(39)
<b>Charges financières</b>	<b>(220)</b>	<b>(39)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(215)</b>	<b>(38)</b>

**8.9. Résultat exceptionnel**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	103	46
Produits de cession d'immobilisations corp.	600	0
Reprises exceptionnelles des immobilisations	186	0
Reprises exceptionnelles sur provisions	205	222
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>1 095</b>	<b>268</b>
Charges exceptionnelles sur les opérations de gestion	(55)	0
VNC des immobilisations corp. cédées	(195)	0
Dotations aux amortissements exceptionnelles des immobilisations	0	(196)
Provisions exceptionnelles	0	(205)
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>(250)</b>	<b>(401)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>845</b>	<b>(133)</b>

**8.10. Impôts sur le résultat**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Charges fiscales actuelles	(62)	0
Impôt différé	(21)	82
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>(83)</b>	<b>82</b>

La charge d'impôt est rationalisée de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat avant impôt	(117)	(488)
<i>Taux d'imposition de l'entité fiscale</i>	25,0%	25,0%
Impôt selon le taux d'imposition	29	122
Impôt enregistré dans le compte de résultat	(83)	82
<b>Différence</b>	<b>(113)</b>	<b>(40)</b>
Différences permanentes en social	16	(3)
Amortissement des écarts d'acquisition	(113)	(36)
Produit de l'intégration fiscale	(6)	0
Déficit fiscal né sur période et non activé	(1)	(1)
Ecrêtement des impôts différés sur différences temporaires long terme	0	0
Autres différences temporaires	(9)	0
<b>Total</b>	<b>(113)</b>	<b>(40)</b>

## 9. Autres informations

### 9.1. Évènements postérieurs à la clôture

Le billet à ordre trimestriel de 5 M€ a été renouvelé le 28 janvier 2023 et le 28 avril 2023 avec un taux d'intérêt annuel de 3,757% et une échéance au 28 juillet 2023.

### 9.2. Gestion des risques financiers

Le Groupe gère les risques financiers de la manière suivante :

- **Gestion du risque de taux**

L'endettement financier du Groupe s'élève à 21,5 millions d'euros au 31 décembre 2022 et est constitué de taux fixe et de taux variable. Le Groupe est donc exposé à une évolution des taux d'intérêt sur l'emprunt contracté auprès de la BPI par la SEGG.

L'endettement du Groupe est soumis au respect de ratios financiers (covenants) pour l'emprunt de 7,5 M€ souscrit auprès de la BPI.

- **Gestion du risque de devise**

Le Groupe réalise la totalité de son activité en France, il n'est donc pas soumis au risque de change.

- **Gestion du risque de liquidité**

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité compte tenu du niveau des disponibilités au 31 décembre 2022. La trésorerie nette s'élève à 3,4 millions d'euros au 31 décembre 2022. L'endettement financier à maturité de moins de 12 mois s'élève à 10,7 millions d'euros au 31 décembre 2022 comprenant 10 M€ relatif au financement court terme de la centrale situé à Auterive. La Direction s'assure en permanence qu'elle dispose des fonds nécessaires pour faire face à ses dettes lorsqu'elles arrivent à échéance.

Les partenaires financiers et l'actionnaire de la société ont toujours accompagné le Groupe dans le financement de sa croissance.

- **Gestion du risque de crédit**

Le Groupe est exposé un risque de crédit limité. Le taux moyen de perte de créance sur les derniers exercices est nul par rapport au chiffre d'affaires. Le Groupe s'appuie sur un client de référence pour revendre son électricité. Il n'a pas été identifié de risque de crédit particulier.

- **Gestion du risque de contrepartie**

Le Groupe est exposé à un risque de contrepartie limité dans la mesure où les actifs financiers tels que les disponibilités sont détenues dans des institutions financières ou par des tiers disposant d'une notation financière de qualité et/ou ne présentant pas de risque de défaut. Le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité par la qualité des clients.

- **Gestion du risque de marché**

Suite à la résiliation de certains contrats d'obligation d'achat, les nouveaux contrats de vente d'énergie procurent un prix fixe sans engagement de production. Dans ces conditions, le Groupe reste peu exposé au risque de marché.

### 9.3. Transactions avec les parties liées

Le Groupe est contrôlé par la société POTAMOS SAS (enregistrée en France) qui détient 89,02% du capital de la Société HYDRO-EXPLOITATIONS. Le capital restant est détenu par un nombre élevé d'actionnaires.

Les transactions effectuées avec les parties liées sont conclues dans des conditions normales de marché.

### 9.4. Information sectorielle

Le groupe a une mono-activité dans le secteur de la production de petite électricité à partir de l'énergie hydraulique.

La répartition du chiffre d'affaires par centrale est la suivante.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Campagne	140	136
Mondavezan	292	289
Labastidette	276	368
Saint Aventin	365	257
Cerbère	312	112
Clairac	222	276
Touzac	491	435
Auterive	270	0
Autres prestations	17	9
<b>Total</b>	<b>2 385</b>	<b>1 882</b>

Le Groupe n'est pas soumis à l'obligation d'établir une information sectorielle par zone géographique et par secteur d'activité sur les capitaux employés et le résultat d'exploitation. Néanmoins l'activité et le patrimoine du Groupe est situé en France.

### 9.5. Effectif

<i>Personnel à la fin de la période</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dirigeants, cadres	0	0
Employés et ouvriers non cadres	4	4
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

### 9.6. Rémunérations allouée aux membres des organes d'administration et de direction

Il n'y a pas eu de rémunération des organes de direction au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.



**9.7. Engagements hors bilan**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2022</b>	<b>31 décembre 2021</b>
Nantissements HYDRO EXPLOITATIONS	399	399
Nantissements HYDRO EXPLOITATIONS sur financement Auterive	5 000	
Nantissements CAMPAGNE SUR AUDE	321	321
Nantissements SEGG	436	436
Hypothèque sur biens immobiliers	350	350
Caution solidaire	3 600	3 600
<b>Engagements donnés</b>	<b>10 106</b>	<b>5 106</b>
Caution solidaire HYDRO EXPLOITATIONS reçue par HYDRO ELECTRIQUE DE SAINT AVENTIN	0	0
Caution solidaire obtenue des sociétés SC MAC MANUS (397 688 300 RCS Cahors) et SAS SIJU FINANCES (443 742 531 RCS Toulouse) sur l'émission du billet à ordre de 5 M€	5 000	
<b>Engagements reçus</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>

Les contrats d'achat d'électricité avec EDF, les contrats de maintenance et les contrats de concession pour les centrales de CLAIRAC et TOUZAC doivent faire l'objet d'une notification à l'établissement bancaire prêteur de l'emprunt de 7,5 M€.

Les matériels de la société SEGG ont fait l'objet d'un gage sans dépossession au profit de ce même établissement bancaire.

**9.8. Honoraires des commissaires aux comptes**

Les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés à 8 000 € au 31 décembre 2022 contre 8 000 € au titre de l'exercice précédent.